

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	31	31 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, LUCAS Marie-Thérèse, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick, VUILLEMIN Éric.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

DENOMINATION DE LA PISTE D'ATHLETISME « AUGUSTE TRICHÉ »,
SITUÉE AU STADE BARDIN GOUSSEREY

N° de délibération : 26.064 (DEL23)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
31	2	33	0	0	0

RAPPORTEUR : DENIS PACHECO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant que, la Ville de Romilly-sur-Seine a réalisé une nouvelle piste d'athlétisme en 2019 au stade Bardin Gousserey, que celle-ci répond aux normes régionales avec 6 couloirs en anneaux et 8 en ligne droite qu'elle dispose également d'aires de saut en longueur, saut en hauteur et de lancers,

Considérant qu'en 2024, le site a été retenu à l'échelle départementale comme centre de préparation pour les Jeux Olympiques,

Considérant qu'il convient de dénommer cet équipement sportif et que le nom de Monsieur Auguste TRICHÉ a été proposé,

Considérant que Monsieur Auguste TRICHÉ a été, pendant 59 ans, bénévole et entraîneur des équipes d'athlétisme romillonnaises, à l'USMR comme à l'ASR, que par son énergie et sa persévérance, il a fait briller le nom de Romilly-sur-Seine dans le domaine de l'athlétisme aux niveaux départementaux et régionaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITÉ :

Approuve la dénomination de la piste d'athlétisme, sise au stade Bardin Gousserey, du nom d'Auguste TRICHÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Service des Sports et de la Vie Associative
- Direction Générale des Services
- Service des Finances
- Service Urbanisme, Foncier et Environnement
- Services Techniques
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine